



REVUE HYBRIDE DE L'ÉDUCATION

Dispositif de remédiation et de lutte contre le décrochage scolaire : raisons et retombées de la mobilisation des enseignants et des Conseillers Principaux d'Éducation (CPE) sur les pratiques collaboratives

Auteur(s)

Véronique Barthélémy, Université de Lorraine, France

veronique.barthelemy@univ-lorraine.fr



REVUE HYBRIDE DE L'ÉDUCATION

Résumé

La question du décrochage scolaire est devenue ces dernières années non seulement un objet de recherche scientifique mais aussi une préoccupation politique. Dans ce contexte, nous prenons appui sur une expérience conduite dans une cité scolaire, pour étudier en quoi l'implication des enseignants et des CPE dans le « dispositif de remédiation et de tutorat », destiné aux lycéens en difficultés avec risque de décrochage, peut avoir des retombées sur leurs pratiques. Après avoir mené des entretiens auprès de ces derniers, nos résultats montrent qu'ils développent de nouvelles relations professionnelles, un autre regard envers l'élève et une collaboration plus marquée.

Mots-clés : Décrochage scolaire, dispositif de remédiation, pratiques professionnelles, collaboration, implication des personnels enseignants et éducatifs



REVUE HYBRIDE DE L'ÉDUCATION

Texte sur les retombées pratiques du projet

Les travaux en sociologie montrent l'existence d'inégalités scolaires liées à différents facteurs (Gilles et al., 2012) pouvant entraîner le désengagement des élèves voire la sortie du système scolaire. La question du décrochage scolaire devient ainsi un sujet de préoccupation pour les gouvernements et pour les chercheurs.

Or, pourquoi s'en préoccuper ? Selon le CNESCO (2017), le premier enjeu est un enjeu individuel. Pour de nombreux jeunes, l'école et la formation sont vécues comme une source de mal-être, entraînant un impact négatif sur l'estime de soi et par conséquent sur la qualité de vie et sur leur insertion sociale et professionnelle. Le deuxième enjeu est un enjeu social. Les jeunes sans diplôme se trouvent plus souvent au chômage ou occupent des emplois précaires. Le troisième enjeu est un enjeu économique : le décrochage génère des coûts importants pour la société.

Comment définir le décrochage ? Conceptuellement et théoriquement, le décrochage scolaire n'est, tout d'abord, pas un phénomène uniforme et homogène. Ensuite, ce phénomène n'est pas un état mais il peut être décrit comme un processus complexe dépassant le strict cadre de la difficulté scolaire. Il se matérialise par autant de trajectoires individuelles et d'histoires de vie et s'explique par une combinaison de facteurs de risques internes et externes à l'École. D'ailleurs, ce processus de désadhésion progressive au travail scolaire (Blaya et Hayden, 2003) résulte de l'influence simultanée de facteurs scolaires tels que les relations difficiles entre professeurs et élèves, les malentendus scolaires, le climat scolaire ou les processus d'orientation (Bonnéry, 2007 ; CNESCO, 2017 ; Gilles et al., 2012) et extrascolaires tels que les facteurs sociaux, économiques ou familiaux (Esterlé, 2013 ; Feyfant, 2012).

Comment agir ? Politiquement, les gouvernements français proposent différentes mesures pour lutter contre le décrochage. Pour Gilles et coll. (2012), l'école peut apporter deux formes de réponse. La première consiste, en fonction des élèves, en un effort d'adaptation des cursus et modalités d'accompagnement scolaire. Le second type de réponse au décrochage prend la forme d'un développement de partenariats éducatifs, notamment avec les parents ou les structures de prise en charge des élèves en dehors de l'école.

Toutefois, un autre type de réponse au décrochage peut être envisagé. Il s'agit ainsi non plus d'apporter des réponses administratives, mais au contraire de développer des approches et des alliances éducatives, impliquant les acteurs de la communauté éducative au sein de la vie scolaire (ministère de l'Enseignement national et de la Jeunesse, 2013). En France, est mis en place un dispositif intitulé le groupe



REVUE HYBRIDE DE L'ÉDUCATION

d'intervention du décrochage scolaire (GPDS), considéré comme un outil de repérage et de suivi des élèves décrocheurs ou en risque de décrochage. Ce dispositif relève du développement de partenariats éducatifs entre parents, Conseillers Principaux d'Éducation et enseignants et vise à repérer les risques de rupture scolaire, à analyser collectivement les problématiques des élèves, à émettre des propositions d'actions dans les champs pédagogique, éducatif, social, médical, voire d'orientation et d'insertion et à assurer le suivi et l'accompagnement des élèves. Concrètement, après le repérage d'un élève en difficulté, le GPDS pose un diagnostic et propose une action d'aide et de remédiation. Un tutorat est établi entre l'élève et un acteur de l'établissement avec pour objectifs d'accompagner cet élève et de l'aider à construire son parcours de formation. La dernière étape consiste en la mise en œuvre d'un contrat de progrès permettant à cet élève de mieux appréhender son année scolaire.

De ces connaissances institutionnelles et scientifiques, il ressort que le rôle et l'implication des acteurs sont deux variables importantes dans la mise en œuvre des dispositifs. C'est pourquoi, notre objectif est de contribuer à une meilleure connaissance des effets de l'implication des enseignants et des CPE dans le « dispositif de remédiation et de tutorat », destiné aux lycéens en difficultés avec risque de décrochage, sur leurs pratiques et sur les nouvelles normes professionnelles dans les dimensions individuelle et collective.

Méthodologiquement, nous prenons appui sur l'expérience menée dans une cité scolaire située dans un environnement rural et composée d'un collège, d'un lycée général et technologique et d'un lycée professionnel.

Dans un premier temps, nous procédons à la lecture du projet d'établissement pour prendre connaissance des différents dispositifs (dispositif de remédiation, tutorat, accompagnement, aide personnalisée, alliances éducatives), des démarches pédagogiques innovantes (inversée, de projet) et des difficultés des élèves (i.e., problèmes d'orientation entre la seconde et la première, entraînant des orientations par défaut ou des redoublements et de ruptures dans le parcours scolaire).

Après l'analyse du projet d'établissement, nous avons procédé à la passation d'entretiens semi-directifs auprès de 2 CPE et des 6 enseignants impliqués. Le faible nombre d'acteurs interrogés s'explique par le fait que ce dispositif d'aide ne concerne que très peu d'élèves d'une part et que les enseignants investis sont peu nombreux d'autre part. Concernant les CPE, force est de constater que, comme dans tout établissement, leur effectif est peu important.

Dans les entretiens, nous souhaitons connaître les raisons de leur investissement dans ce dispositif, le type d'élève concernés, les actions mises en œuvre, les acteurs avec lesquels ils travaillent, les apports des



REVUE HYBRIDE DE L'ÉDUCATION

échanges avec leurs collègues ainsi que les changements dans leurs pratiques professionnelles. Nous nous sommes par ailleurs intéressés à leur ancienneté et aux raisons de leur implication dans le dispositif.

Nos travaux ont permis de saisir les raisons pour lesquelles des CPE et enseignants s'investissent dans ce dispositif de remédiation et de tutorat et cherchent à développer des pratiques collaboratives, même si des obstacles perdurent. Il ressort tout d'abord que la manière dont sont pensés les réunions et les temps d'échange implique en amont une sélection des cas d'élèves à discuter et en aval une communication des conclusions et décisions émanant de ces échanges. Ensuite, l'action des participants se poursuit au-delà des frontières du dispositif lors d'échanges se faisant dans des temps informels. Pour finir, ces temps de rencontres ou d'échanges permettent de disposer d'angles de vue variés. Cette diversité des regards est à même de mieux aider les professionnels à comprendre l'élève et à cerner les difficultés qu'il rencontre, à le comprendre comme un individu ayant une histoire et un vécu.

Ces résultats ouvrent ainsi la discussion sur différents points. Premièrement, nous pouvons mettre à jour deux niveaux d'interdépendance (Beaumont et al., 2010) entre CPE et enseignants : un premier niveau où ces acteurs s'échangent des informations sur un élève en difficulté dans des temps informels (récréations, entre deux heures d'enseignement) puis un second niveau où CPE et professeurs discutent, dans des temps formels, du suivi des élèves et de leur accompagnement ainsi que des protocoles des actions pédagogiques ou éducatives à mettre en place et de leurs effets.

Deuxièmement, cette expérience témoigne de l'existence de pratiques de collaboration, favorisant la construction d'un rapport social (les CPE et les professeurs travaillent les uns avec les autres à une œuvre commune), ainsi que la responsabilisation des acteurs. Cette collaboration peut être perçue comme un outil d'amélioration du service « vie scolaire » à partir du moment où les acteurs sont impliqués et que les actions sont pensées selon le registre instrumental, le registre affectif ou le registre référentiel (Bataille et al., 2014).

Troisièmement, cette expérience illustre comment les CPE et les professeurs pourraient envisager de construire leur expertise et s'engager dans une nouvelle professionnalité à partir de leurs gestes professionnels. Ainsi, réinterroger les métiers d'enseignement et d'éducation, notamment en termes de professionnalisation (Vanhulle, 2009) suppose de réfléchir à la vie quotidienne des CPE et professeurs). Autrement dit, faire de ces derniers des professionnels supposerait de former des personnes capables de mobiliser des connaissances et des compétences adaptées aux situations de travail rencontrées. Leur expertise se forgerait dans leurs manières de se débrouiller avec pertinence et se traduirait dans des savoirs professionnels identifiables qui reflètent, au-delà de leurs actions



REVUE HYBRIDE DE L'ÉDUCATION

propres, l'activité collective de leur groupe professionnel (Vanhulle, 2009)
au sein de la vie scolaire.